



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 8 décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Goudourville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-197

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Etaient présents :

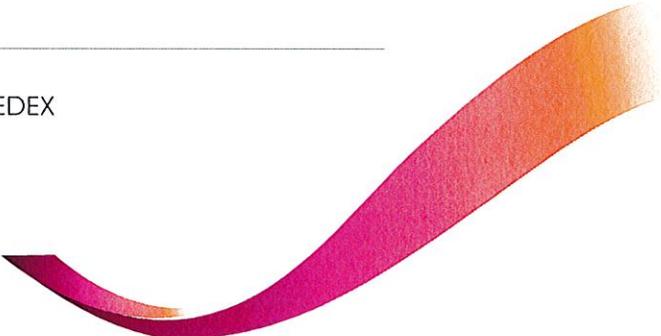
Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
Commune d'ESPALAIS	:	M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Régine VRECH) Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul (remplacé par JJ GARES)
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (pouvoir donné à S. REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. LOPES Ernest

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée Secrétaire de séance.

2021D8-8-197

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

APPROBATION DU RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes des Deux Rives exerce la compétence « assainissement non collectif » depuis le 1^{er} janvier 2006 sur l'ensemble de son territoire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 novembre 2005 approuvant le règlement de service qu'il convient d'annuler et de remplacer.

Du fait de la pandémie liée à la COVID 19 les campagnes de diagnostics ont été interrompues. Prévues sur une périodicité de 6 ans elles devaient s'achever pour le diagnostic initial en 2022.

Ce nouveau règlement de service propose :

- d'allonger cette périodicité de 3 ans et de la porter à 9 ans (périodicité maximale prévue par le législateur),
- de clarifier les modalités d'application des pénalités lors de refus de la part de l'usager à l'accomplissement des missions du service .

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 3 décembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission environnement en date du 7 décembre 2021.

Le Président propose d'approuver le règlement de service « assainissement non collectif » ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,

- d'approuver le règlement de service « assainissement non collectif » ci-annexé.

Fait à Valence d'Agen, le 14 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 15 décembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

16 DEC. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **16 DEC. 2021**

AR PRÉFECTURE**ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES -
APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Numéro de l'acte : 2021D8_8_197

Date de la décision : 14/12/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211214-2021D8_8_197-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 16/12/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D8_8_197-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)Annexe : [99_DE-082-248200016-20211214-2021D8_8_197-DE-1-1_2.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 16/12/2021 16:56:19

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2021 16:59:16

Date de réception de l'AR : 16/12/2021 17:01:01